

«

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Diplôme d'Etat de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport		X	X			X		
Candidats ayant obtenu les EPEF	X	X						
Candidats ayant obtenu les EPMSF			X					
Candidats ayant obtenu ou une ou plusieurs unités capitalisables (UC) du DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet »						Obtient de droit la ou les UC correspondantes		

(*) TEP : test d'exigences préalables.

(**) EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle.

(1) Conduite d'une séance d'enseignement.

(2) Conduite d'une séance d'optimisation.

(3) Démonstration technique.

« ANNEXE III-B

« Les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) EAE (*) délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE), et qui justifient de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant et de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

«

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X	X			X		X
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		X
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		X
Voltige : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Voltige : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X	X			X		
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement	X	X	X			X		X

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
-Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.								
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X	X			X		
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X	X	X			X		X
Pony Games : 5 classements dans le 1 ^{er} quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X	X			X		
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	X	X			X		X

(*) TEP : test d'exigences préalables.

(**) EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle.

(1) Conduite d'une séance d'enseignement.

(2) Conduite d'une séance d'optimisation.

(3) Démonstration technique.

« ANNEXE III-C

« Les personnes qui justifient, sur la base des normes techniques des règlements de la Fédération française d'équitation au 01/09/2023 de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant mentionnés dans le tableau ci-après obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

«

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique » (2)
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X							X
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X							
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X							X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles,	X							
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X							X
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X							
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							X

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique » (2)
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X							
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X							
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X							X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X							
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X							X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							X
Voltige : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X							
Voltige : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X							X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X							
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X							X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X							

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique » (2)
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X							X
Pony Games : 5 classements dans le 1 ^{er} quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X							
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X							X

(*) TEP : test d'exigences préalables.

(**) EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle.

(1) Conduite d'une séance d'enseignement.

(2) Conduite d'une séance d'optimisation.

(3) Démonstration technique.

« ANNEXE III-D

« Les personnes titulaires des qualifications mentionnées obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

«

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique » (2)
TFP AAE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X					
TFP AE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X					
Degré 3	X							
Degré 4	X							X
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 dans l'une des disciplines suivantes : Dressage, CSO*, CCE*, para dressage, attelage, reining, voltige, endurance, équitation de travail, TREC*, TAC*, horse ball, pony games justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres							X	
Moniteur d'équitation options attelage et équitation western RNCP36359 justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X			X		

(*) CSO : concours de saut d'obstacles.

(*) CCE : concours complet d'équitation.

(*) TREC : techniques de randonnée équestre de compétition.

(*) TAC : tir à l'arc à cheval.

(*) TEP : test d'exigences préalables.

(**) EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle.

(1) Conduite d'une séance d'enseignement.

(2) Conduite d'une séance d'optimisation.

(3) Démonstration technique.

« ANNEXE III-E

« LES PERSONNES TITULAIRES DES QUALIFICATIONS MENTIONNÉES
OBTIENNENT LES DISPENSES OU ÉQUIVALENCES SUIVANTES

<

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres Vous avez obtenu	TEP (*) Test techni- que	TEP (*) Test pédago- gique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense «CS d'ensei- gnement » (1)	Dispense «CS opti- misa- tion » (2)	Dispense Démonstra- tion Tech- nique (3)
*CQP ASA justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X					
*CQP ORE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X					
*CQP EAE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X	X			X		

(*) CQP EAE : certificat de qualification professionnelle "enseignant animateur d'équitation".

(*) CQP ASA : certificat de qualification professionnelle "animateur-soigneur assistant".

(*) CQP ORE : certificat de qualification professionnelle "organisateur de randonnées équestres".

(*) TEP : test d'exigences préalables.

(**) EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle.

(1) Conduite d'une séance d'enseignement.

(2) Conduite d'une séance d'optimisation. »

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux sessions de formations ouvertes à compter du 1^{er} septembre 2024.

Art. 9. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mai 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des sports,
F. BOURDAIS